

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°46 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 13 au 19 février 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 19 février 2017, au moins 390 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.5. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	8
<i>I.6. DROIT A L'EDUCATION</i>	9
<i>I.7. DROIT A LA SANTE</i>	10
<i>I.8. SECURITE ALIMENTAIRE</i>	10
<i>I.9. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	11
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	12
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	12
<i>II.2. ATTAQUE ARMEE</i>	13
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	13
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	17

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de Procédure Pénale

DCE : Direction Communale de l'Enseignement

DDHs : Défenseurs des Droits Humains

EAC: East African Community

ECOFO : Ecole Fondamentale

EP : Ecole Primaire

FAB: Forces Armées Burundaises

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FNL : Front National de Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

ODHs: Observateurs des Droits Humains

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPJ : Officier de la Police Judiciaire

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PJ : Police Judiciaire

REGIDESO : Régie des Eaux

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

UGL : Université des Grands Lacs

VBG : Violences Basées sur le Genre

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 7 personnes tuées, 1 portée disparue, 18 torturées, 25 arrêtées arbitrairement et 2 personnes ont été victimes des VBG. Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations de droits humains.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 9 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires et de tortures dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des militaires accusés d'être impliqués dans l'attaque controversée contre le camp militaire de Mukoni au cachot de la province craignent des enlèvements et réclament une assistance judiciaire.

Le bulletin dénonce une justice deux poids deux mesures qui frappe fort les opposants politiques du CNDD-FDD et les militaires ex-FAB au moment où elle tourne le dos en faveur des proches de ce pouvoir.

Il s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti accusés de viol et d'autres crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Il revient sur le droit à l'éducation et à la santé qui sont menacé au Burundi suite à la crise qui secoue le pays. Des burundais continuent à fuir le pays suite aux actes d'intimidation faits par les Imbonerakure et à la famine à destination de la Tanzanie.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures, des cas d'attaques armées, des vols à main armée et la continuité des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une femme retrouvée morte en zone urbaine Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Un corps sans vie d'une femme ligotée a été retrouvé en date du 18 février 2017 au quartier Kizingwe, zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le cadavre est celui d'une femme connue sous le nom de Lydia Nibogora, employée de la REGIDESO. La même source indique que cette femme retrouvée ligotée avait été enlevée dans la journée du 17 février 2017 par des personnes identifiées comme des agents du SNR. Son mari connu sous le nom de Charles Twaraziwe, chef-charroi au sénat du Burundi, est hospitalisé suite à un accident de roulage qu'il venait d'avoir il y a quelques jours. La victime laisse derrière elle deux orphelins, un de 5 ans et un autre de 3 ans.

Une personne tuée en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 18 février 2017, une femme du nom d'Anita Kwirikiye a été battue par un policier surnommé Muhonyi et ses collègues de cette localité. Selon des sources sur place, ils avaient reçu une commission

de la part du mari de la victime qui a succombé à ces coups en date du 19 février 2017 en zone Kibuye, commune Isare, province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, son mari avait épousé une autre femme et ne voulait plus la première. Les auteurs présumés n'ont pas été inquiétés.

Deux personnes tuées et une autre blessée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 14 février 2017, vers 21 heures, deux personnes ont été tuées au cours d'une attaque armée au domicile de Jean Baptiste Sibomana situé sur la colline Muyange, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des témoins, l'attaque a emporté Aline Irankunda, l'épouse du chef de ménage et leur visiteur. Ces mêmes témoins affirment que la femme tuée était un des élus de cette colline issue du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa qui occupait le poste de chef adjoint de la colline Muyange. Le chef collinaire prénommé Clovis, membre du parti au pouvoir CNDD- FDD accompagné des jeunes Imbonerakure de cette localité sont pointés du doigt comme étant les auteurs de cette attaque, selon les mêmes sources. Jean Baptiste Sibomana, blessé, a été conduit à l'un des hôpitaux de la capitale. Aucune enquête n'a été diligentée pour appréhender les auteurs de l'attaque. Des membres du parti CNDD-FDD sur cette colline avaient avisé ce ménage en le menaçant de rejoindre ce parti au risque d'en subir les conséquences en cas de refus.

L'administrateur de la commune Mutimbuzi, Damien Barindambi, a confirmé cette situation d'insécurité et d'intolérance politique dans sa commune sans préciser les auteurs pourtant pointés du doigt par les habitants comme étant des jeunes Imbonerakure.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2017, indique que Nepomscène Dusengumuremyi, chef des imbonerakure en commune Mutimbuzi et Clovis, chef collinaire sont détenus au cachot du SNR à Bujumbura.

1.2. CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un jeune homme enlevé en zone urbaine Musaga, Mairie de Bujumbura

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 février 2017 indique qu'Elvis Mbogoye a été kidnappé dans la soirée du 12 février 2017 au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Les sources sur place indiquent qu'il a été embarqué à bord d'un véhicule aux vitres teintées. Les membres de sa famille ont cherché dans différents cachots de la Mairie de Bujumbura sans succès, précisent toujours nos sources.

1.3.DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 18 février 2017, un enseignant du nom de Thérence Nshimirimana a été battu par le chef de poste de police et le chef du SNR de Rutegama. Selon des sources sur place, le motif est que Thérence devait une somme de 25 000 fbu à une dame prénommée Espérance. Il a été relâché le lendemain.

Deux détenus torturés à la prison centrale de Bujumbura, Mairie de Bujumbura

En date du 14 février 2017, un militaire ex-FAB de grade de Colonel Dushimagize alias Gangi, détenu à la prison centrale de Mpimba en Mairie de Bujumbura a été torturé dans sa cellule. Selon des sources sur place, les auteurs de ce crime sont des jeunes Imbonerakure qui séjournent dans cette prison pour une mission des services de sécurité burundais consistant à malmenier des prisonniers politiques. Ces jeunes Imbonerakure l'ont torturé avant de lui prendre tout ce qu'il avait de valeur, argent, téléphones portables

et d'autres biens. Le lendemain, le Directeur de la prison Déo Bigirimana l'a appelé au bureau soi-disant lui demander ce qui s'était passé la veille. Au moment où il était proche du bureau, des policiers déployés pour la mission l'ont embarqué de force, à bord d'une camionnette pick-up, vers la prison de la province Bubanza, selon des témoins sur place.

Le même jour, un autre militaire prisonnier du nom de Pascal Dombori a été également torturé et ensuite enlevé de la même manière de la prison de Mpimba vers la prison centrale de Rutana et après à la prison centrale de la province Gitega où il se trouve actuellement, selon nos sources. La victime marche avec une béquille suite à des scènes de torture subies au moment de son arrestation. Accusé d'attentat contre le chef d'état-major Prime Niyongabo, il n'a pas eu droit aux soins de santé.

Une personne torturée en commune et province Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 février 2017 indique que le nommé Charles Ndacayisaba âgé de 30 ans, a été torturé en date du 7 février 2017, vers 22 heures, sur la colline Rurabo-Kanama, zone Buyyuko, commune et province Bubanza. Selon des témoins, la victime a été accusée par le chef de secteur Rurabo Hermenegilde Nsabimana accompagné de 2 policiers de la position Rurabo, zone Buyyuko et des jeunes Imbonerakure de la localité de consommation et commercialisation des boissons prohibées qui ont à cette même occasion piller toute sa maison. Les mêmes sources nous indiquent que la victime se trouve en état critique à l'hôpital de Bubanza.

Quatorze personnes torturées en commune Busoni, province Kirundo

Dans la nuit du 17 février 2017, quatorze personnes dont Astérie Kabaruta, directrice de l'EP Kibonde, Célestin, chef de zone Gisenyi et 12 autres Imbonerakure ont été torturées en commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été accusées de vols car appréhendées par d'autres Imbonerakure en ronde nocturnes en possession de 5 sacs de riz, 12 carton de cotons, 5 sacs de haricots et 5 sacs de farine. Ces produits avaient été dévalisés à la cantine scolaire du PAM et de l'ONG Agro-Action Allemande. Le procureur en collaboration avec Muvunyi, président communal du parti CNDD-FDD et des agents du SNR n'ont pas digéré le forfait comme ils ont l'habitude de le faire quand le crime est attribué aux proches du parti, ils les ont plutôt arrêtés, torturés et conduits au cachot de la PJ Kirundo où ils sont encore détenus. Les habitants de cette localité craignent que ces détenus vont bientôt être relâchés.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Une femme arrêtée et détenue illégalement en province Cankuzo

En date du 17 février 2017, Félicité Nshimirimana, une commerçante du marché de Cankuzo, a été arrêtée et détenue par l'OPJ Henri Frère Manisha l'accusant d'être complice dans un dossier de vol d'une moto. Selon des sources sur place, ce vol a été commis par le fils de la victime nommé Sandugu, un homme d'environ 30 ans. La vieille dame a été arrêtée parce que ce présumé voleur n'a pas été retrouvé par la police, ce qui constitue une violation de l'article 18 du code pénal burundais qui stipule que : « *la responsabilité pénale est personnelle, nulle n'est punissable qu'en raison de son propre fait.* »

Deux jeunes arrêtés en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 16 février 2017, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural, deux jeunes Nduwayo qui venait d'être relâché par la grâce présidentielle et Claude finaliste à l'ETS Kamenge ont été arrêtés par la police de la position de Mayuyu et détenu à cette position. Ils ont été accusés de posséder des messages qui insultent le Président Pierre Nkurunziza dans leurs téléphones. Selon nos sources, ces messages ont été vus dans leurs téléphones après avoir été au cachot de la police.

Une personne arrêtée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 15 février 2017, Léopold Nibirantije alias RUPOPO, technicien de la promotion de santé au CDS de Mwiruzi, zone Mugeru, commune Mishiha a été arrêté par la police sur ordre de l'administrateur communal, Anaclet Bizimana et conduit au cachot de la commune Mishiha, province Cankuzo. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir diffusé des tracts sur lesquels sont mentionnés la liste des personnes à tuer. Ces dernières sont toutes des cadres influents du parti au pouvoir CNDD-FDD. Les mêmes sources évoquent plutôt un montage pour arrêter toute personne qui est contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Trois personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 février 2017 indique que trois personnes dont le nommé Clovis Ninteretse, technicien médical et employé au service Radiographie à Kira Hospital et ses deux amis Célestin Bizezwimana, employé à la REGIDESO et Normand Ndizeye, employé chez ECONET ont été arrêtés en date du 10 février 2017, vers 16 heures, au quartier Kinanira IV, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura.

Selon des sources sur place, la police a fait irruption dans la maison de Clovis en demandant où se trouvait son stock de cuisine et il a répondu qu'il n'en avait pas. Ces policiers l'ont directement obligé de montrer sa cuisine où ils ont trouvé un petit sac contenant des pommes de terre, du maïs, des avocats, du haricot et un vieux fusil rouillé et deux chargeurs. La victime a clamé haut et fort ne pas savoir l'origine de ce sac. La police lui a demandé s'il ne venait pas de rentrer de la province Gitega ou de la commune Matana, ce qu'il a nié catégoriquement, expliquant qu'il n'avait pas bougé de sa maison toute la journée.

Les trois amis ont été embarqués, dans la voiture de Clovis et incarcérés dans le cachot du poste de police en zone urbaine de Musaga. Une fille qui était avec eux a été directement libérée grâce à l'intervention d'un haut gradé. Les familles et les proches dénoncent un montage et comprennent mal comment la police a pu deviner qu'il y avait un fusil dans un sac à la cuisine. L'information qui est parvenue à la Ligue Iteka indique que ces trois personnes ont libérées en date du 16 février 2017.

Une personne arrêtée et détenue illégalement en commune Mugamba, province Bururi

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 18 février 2017, le nommé Médard Nintunze, originaire colline Gitara, zone Mwumba, commune Mugamba, province Bururi, marié et père de 4 enfants est détenu arbitrairement dans la prison de Bururi. Il vient de passer 3 mois de détention sans avoir passé devant la chambre de conseil pour confirmation de sa détention. Il accuse le parquet de Bururi d'être corrompu par les gens avec qui il a un litige foncier. Les ODHs affirment que le détenu n'a commis aucune infraction et que ce sont des manœuvres dilatoires pour que ce dernier puisse abandonner l'affaire. Il sollicite alors une assistance pour que justice soit faite.

Une personne arrêtée et détenue arbitrairement en commune Songa, province Bururi

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 18 février 2017, le nommé Fabien Nzikoruriho a été arrêté et détenu arbitrairement au cachot du poste de police en commune Songa depuis le 17 janvier 2017. Selon des sources sur place, le mobile de son arrestation est lié aux conflits fonciers qui l'opposent avec ses voisins. Les mêmes sources nous indiquent que le chef de poste de cette localité en est complice pour avoir été corrompu. L'objectif est d'intimider Fabien afin que ses voisins procèdent au déboisement des eucalyptus qui se trouve sur la partie en litige.

Au moins 12 personnes arrêtées en province Kirundo

En date du 16 février 2017, le procureur de la province Kirundo ainsi que le SNR ont arrêté au moins 12 personnes qui fuyaient la famine vers la Tanzanie. Elles ont été arrêtées lorsqu'elles montaient les bus au chef-lieu de la province Kirundo en direction de la Tanzanie. La majorité des personnes arrêtées sont originaires de la commune Bugabira et Busoni. Selon des sources sur place, ces dernières ont passé la nuit à la province avant d'être contraintes de retourner dans leurs ménages d'origine. Selon les mêmes sources, il est strictement interdit de dire qu'il y a la famine dans cette province. Pourtant, les collines les plus touchées par la famine sont notamment Rwibaga et Gatete de la commune Busoni, Kiyonza, Rusagara et Nyakarama de la commune Bugabira et Cewe, Runyonga et Rukuramigabo de la commune Kirundo. Les effectifs de ceux qui ont déjà fui la famine ne sont pas encore connus mais les maisons inhabitées sont très nombreuses.

Au moins 5 personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 18 février 2017, la police accompagnée par les agents du SNR a arrêté 5 personnes en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le quartier Cibitoke avait été bouclé par la police de la 1^{ère} à la 6^{ème} avenue avant l'interpellation. Elles ont été conduites vers une destination inconnue et le motif de cette arrestation reste inconnu.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 18 février 2017, lors des marches manifestations contre la mesure du facilitateur d'inviter ceux qui sont qualifiés par le gouvernement burundais de putschistes, le nommé Minani, membre du parti Sahwanya FRODEBU a été arrêté dans un restaurant par des Imbonerakure sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba. Accusé de tenir des propos hostiles au pouvoir du CNDD-FDD, il a été conduit au cachot de poste de police de la commune et a été libéré vers 17 heures le même jour.

1.5. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Le pouvoir du 3^{ème} mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant au pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Des considérations politiques ont pris le devant sur les valeurs de justice et de respect des droits et libertés fondamentaux.

Des détenus transférés illégalement vers d'autres prisons

Des transferts illégaux des détenus sont devenus monnaie courante et dans un premier temps, les familles et les observateurs croient à des enlèvements. Le cas le plus récent concerne le Colonel Dieudonné Dushimagize, détenu à la prison de Mpimba, conduit manu militari le 15 février 2017 de la prison centrale de Mpimba en mairie de Bujumbura vers celle de Bubanza à son insu et à l'insu de sa famille. Les observateurs ont cru à un enlèvement. La chambre du Colonel Dieudonné Dushimagize dans cette prison centrale de Mpimba avait été perquisitionnée le 13 février 2017. Son téléphone portable saisi et lui battu par des jeunes Imbonerakure à la prison centrale de Mpimba qui reçoivent des missions de la part du SNR. Le détenu n'a pas eu droit de prendre ses affaires qui avaient été saccagées. Le Colonel Dieudonné Dushimagize avait été arrêté au début du mois d'octobre 2016, la police l'avait accusé d'avoir participé dans la tentative d'assassinat contre le conseiller principal du président Nkurunziza chargé de la communication à la présidence de la république Willy Nyamitwe. A cette époque des faits, Colonel Dushimagize alias Gangi était déjà incarcéré à Mpimba.

En date du 17 février 2017, le responsable de la gestion des dossiers judiciaires, Léa Pascasie Nzigamasabo a balayé d'un revers de la main les accusations des familles des détenus qui s'inquiètent souvent des transferts à leur insu.

Léa Pascasie Nzigamasabo a déclaré qu'aucun détenu n'est transféré d'une prison à une autre d'une façon illégale. Elle affirme que le transfert d'un détenu peut être lié à la sécurité des détenus eux-mêmes, à la protection des preuves lorsque plusieurs détenus partagent un même dossier. Les détenus transférés peuvent être à l'origine des troubles dans une prison ou sur demande d'un détenu lui-même qui estime que sa sécurité est menacée ou pour l'approcher de sa famille.

Ce responsable judiciaire affirme qu'une note écrite doit accompagner un détenu qui change son lieu de détention mais il reconnaît que les membres de sa famille peuvent tarder à en être informés.

Des militaires en prison réclament une assistance judiciaire

Le Lieutenant Moïse Nimubona qui travaillait au camp militaire de Mukoni en province Muyinga, Adjudant Nizigiyimana du camp militaire de Kirundo, Nkuzimana du même militaire, le Caporal-chef Hatungimana du 220^{ème} Brigade et les Caporaux Ngomirakiza, Niyungeko et Ntahomvukiye du 222^{ème} Bataillon d'infanterie de Mutukura en province de Cankuzo, tous en prison de la province Muramvya lancent un cri d'alarme auprès des DDHs pour que ces derniers leur fournissent une assistance judiciaire et qu'ils suivent de près leurs dossiers. Ils sont accusés d'être de mèche avec ceux qui ont attaqué le camp militaire de Mukoni en province Muyinga. Ils ont tous été arrêtés le 26 janvier 2017 et ont passé la nuit dans les cachots du SNR de la province Muyinga avant d'être transférés le lendemain à la prison centrale de Muyinga dans un état critique suite aux tortures subies. Ils ont été auditionnés par les magistrats de la chambre de conseil du TGI Muyinga le 10 février 2017 sans assistance judiciaire. La chambre de conseil a décidé de les maintenir en prison arguant que les enquêtes continuent. Ils demandent aux DDHs locaux et internationaux de suivre de près leurs dossiers car ils sont victimes d'un montage et craignent d'être à tout moment victimes d'enlèvement et d'exécutions sommaires.

1.6.DROIT A L'EDUCATION

Participation des élèves dans des activités politiques en province Makamba

Les parents d'élèves en province Makamba grognent contre l'association de leurs enfants dans des activités politiques. En effet, l'administration de la province Makamba continue à faire participer les élèves dans les activités politiques, ce que les parents de ces élèves déplorent car, disent-ils, ça risque de les distraire et de leur faire oublier la mission première de l'école qui est celle d'étudier.

Ces parents le disent ainsi après que l'administration ait obligé les directeurs des écoles de faire participer les élèves dans les manifestations organisées ce samedi 18 février 2017 et les directeurs des écoles ont exécuté l'ordre. Tous les élèves de la 7^{ème} année ECOFO de toute la province ont participé à ces marches manifestations.

Les élèves disent qu'ils devraient vaquer à leurs activités mais que tous les samedis ils sont obligés de participer soit dans des différentes marches manifestations soit dans des différents travaux communautaires. Ils demandent que ces activités soient exercées par des personnes adultes et laisser les élèves vaquer à leurs activités scolaires.

C'est le même son de cloche chez les parents et élèves des provinces Karusi, Cibitoke, Rumonge, qui déplorent l'enrôlement de leurs enfants dans les activités du CNDD-FDD et cela par force, selon nos sources.

Confrontations élèves-éducateurs à l'ECOFO Gihanga, province Bubanza

L'enseignant Gilbert Kwizerimana a été blessé puis admis le soir du 14 février 2017 à l'hôpital de Bubanza à cause des coups et blessures qui lui ont été infligés par ses propres élèves dans l'avant midi à l'ECOFO Gihanga commune et province Bubanza.

Un motard qui tentait de faire fuir l'élève auteur de l'agression contre cet enseignant est aussi hospitalisé, il a été battu à mort par les collègues de cet enseignant. Un autre élève a quant à lui été battu par le frère de ce professeur pour venger ce dernier.

Selon le Directeur de cette école, l'enseignant Gilbert Kwizerimana a été victime d'avoir sanctionné cet élève à cause de son retard à l'école. L'élève en question s'en est pris à cet enseignant avant de le battre à coups de poings, de pieds et de bâtons. Emile Ndayishimiye directeur de cette école, a indiqué que le 15 février 2017, les activités scolaires ont été suspendues. Une délégation de la DCE à Bubanza a rencontré les enseignants de cet établissement pour apaiser la tension. Ces professeurs demandent des sanctions exemplaires contre les promoteurs.

Six élèves soupçonnés d'être les promoteurs de l'agression contre cet enseignant ont été arrêtés par la police le soir du 14 février 2017. L'élève à l'origine de ce désordre a pu s'échapper. Dans la province Bubanza, des élèves ont souvent l'habitude de s'en prendre à leurs éducateurs.

1.7.DROIT A LA SANTE

Pénurie de médicaments dans les pharmacies en Mairie de Bujumbura

La santé publique est en danger dans notre pays. En effet, il s'observe une pénurie de certains médicaments dans les pharmacies de la capitale et d'autres coins du pays. Ce manque s'explique par la carence de devises à la banque centrale, selon les pharmaciens contactés. Ces derniers indiquent que les médicaments les plus rares sont notamment, certaines vitamines, les médicaments traitant la goutte et les antibiotiques pour enfants. Les mêmes sources indiquent que ceux qui ont des moyens font des commandes de médicaments au Rwanda et dans d'autres pays. Signalons que cette situation de la capitale s'annonce alors que c'est cette dernière qui ravitaille les pharmacies de l'intérieur du pays.

Cette pénurie des médicaments et d'autres produits pharmaceutiques se manifeste aussi dans les hôpitaux où des malades sont opérés aujourd'hui sans les produits anesthésiants.

1.8. SECURITE ALIMENTAIRE

La famine déclarée en commune Mwakiro, province Muyinga

En date du 13 février 2017, l'administrateur de la commune Mwakiro, Sylvie Muhimpundu, a avoué sans mâcher les mots que sa commune souffre de la famine qui se répand dans les ménages en contradiction à ce que disent les autorités provinciales. La flambée des prix de première nécessité aggrave la situation de ces ménages. Les habitants demandent aux bienfaiteurs de leur venir en aide pour l'octroi de semences pour la saison culturale B. En attendant une aide providentielle, ils s'en remettent à la prière pour implorer des saisons plus clémentes.

La commune de Mwakiro est l'une des communes de Muyinga qui était très productrice en cultures vivrières ces dernières années. Elle se trouve cependant confrontée à une situation de famine depuis quelques semaines aujourd'hui.

Les prix des différents produits de première nécessité ont augmenté de manière exagérée. Selon la population de cette localité, cela est dû aux changements climatiques peu favorables. « Les conditions de la saison culturale n'ont pas été bonnes parce que les cultures de marais ont manqué d'eau et la récolte a été très faible », explique un agriculteur de Mwakiro.

Dans cette commune, aucune victime n'a heureusement pas succombé de famine, comme cela s'est remarqué dans certaines autres localités du pays. La population craint cependant que cela n'arrive, si rien n'est fait dans l'immédiat.

L'administrateur communal de Mwakiro, annonce qu'elle a déjà relayé ce message d'appel à l'aide, étant consciente de la gravité de la situation.

La famine est aussi une triste réalité dans d'autres coins du pays où l'on enregistre des fuites parfois massives vers des pays de la région. A titre d'illustration, en province Kirundo, les victimes ont été contraintes de retourner dans leurs ménages alors qu'elles s'apprêtaient à partir. En date du 15 février 2017, sur la colline Nyakuguma et sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, trois familles ont réussi à traverser la frontière vers la Tanzanie suite à la famine, selon des sources sur place.

De nombreux départs vers la Tanzanie sont observés sur la colline Nyarunazi et particulièrement sur la sous colline Kibembwe, commune Ruyigi. En partant, ils vendent les tôles de la toiture de leurs maisons. A défaut, ils contractent des dettes pendant la journée et partent alors pendant la nuit. Cette sous colline Kibembwe est aujourd'hui presque vide d'hommes. Interrogés, ils répondent qu'ils fuient non seulement la famine mais aussi des actes terroristes des Imbonerakure. Une bonne partie de la composante sociale Twa de cette colline fait partie des citoyens qui ont fui dans cette partie du pays.

En commune Butezi, zone Bwagiriza, sur les collines Rutegama et Munyinya, les départs des gens vers la Tanzanie ont été aussi observés. A titre d'exemples, en date du 12 février 2017, Gabriel Misigaro est parti avec sa femme et ses 4 enfants. Il a payé 60 000 fbu, il a dû vendre ses deux vaches pour avoir le ticket. Il était président d'une association et en a profité pour voler dans la caisse 60 000 fbu mais en contrepartie il leur a laissé son vélo. Selon des sources sur place, d'autres personnes se préparent à partir pour la Tanzanie après avoir appris que chaque nouveau venu dans les camps de réfugiés reçoit 50 000 shillings.

Néanmoins, deux familles de la colline Bwagiriza qui avaient pris le chemin de la Tanzanie en date du 18 février 2017, ont été interceptées en cours de route sur la même colline par le chef de colline et la police qui les ont contraintes de retourner dans leurs collines, selon les mêmes sources.

Manque de nourriture dans les prisons du Burundi

Durant cette semaine, les détenus de la prison centrale de Mpimba disent souffrir de faim par manque de nourritures dans les stocks. Ils viennent de passer 4 jours en mangeant uniquement de la pâte de manioc sans haricots. Certains détenus qui ont de l'argent s'achètent de la nourriture et ceux qui n'ont pas les moyens passent des jours sans manger. La direction leur a fait savoir que l'argent pour acheter les haricots manque et que c'est un problème généralisé au niveau de la direction générale des affaires pénitentiaires. Normalement, un prisonnier doit avoir 350 g de haricots et 350 g de farine de manioc. Ce manque de nourriture est également signalé dans la prison centrale de Rumonge ou depuis le 11 février 2017 les stocks sont vides. Les prisonniers ont même organisé une grève dénonçant le manque de provisions en nourriture.

1.9. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Les auteurs des violences sexuelles sont en général appréhendés et punis conformément à la loi au Burundi mais à une condition que l'auteur n'est pas membre ou sympathisant du parti CNDD-FDD. Des cas illustratifs sont relevés dans notre bulletin d'information. Pour cette période du bulletin, un cas malheureux a été enregistré en province Cankuzo.

Une jeune fille de l'ECOFO Shinge, de la 9^{ème} année, originaire de la zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo a été violée et engrossée par son directeur et se trouve aujourd'hui sous menaces et intimidations pour avoir dénoncé le crime. Des sources sur place indiquent que des Imbonerakure l'ont

enlevée de son domicile et l'ont conduite dans un lieu inconnu des parents pour la forcer à décharger le directeur Pierre Claver Nduwimana en état d'arrestation aujourd'hui. Membre influent du parti au pouvoir, le parti au niveau local fait tout pour que le violeur soit libéré.

En effet, après avoir appris que leur fille était enceinte du Directeur, les parents de la victime ont porté l'affaire auprès des juridictions compétentes de la commune de Kigamba. Le Directeur a été immédiatement arrêté, vu que les messages trouvés dans le téléphone de l'enfant l'accusaient. Dans ces messages le Directeur lui proposait des rendez-vous loin de sa famille pour que le secret soit bien gardé. Peu après l'arrestation, la jeune fille a été kidnappée par le président de la ligue des jeunes Imbonerakure, Léonidas Macumi, en complicité avec le président du CNDD-FDD de cette commune. Ils l'ont d'abord emmené à Karusi, où elle a été enfermée toute une semaine, ensuite elle a été hospitalisée à Muyinga et tout cela à l'insu de ses parents, selon des sources sur place.

Comme Pierre Claver est un Imbonerakure influent, ils ont dit que tout cela était un coup monté. Selon des membres de sa famille, l'objectif de ce kidnapping est de la forcer à blanchir le Directeur et de la forcer à se rétracter. On lui a obligé de dire qu'elle s'est fait engrosser par un militaire et que c'était une manœuvre des tutsis pour nuire au Directeur. Les parents demandent à la justice de Cankuzo de ne pas céder aux intimidations et de continuer le procès conformément à la loi. Ils demandent aux responsables du parti au pouvoir de la localité et au chef de la police de ne pas s'ingérer dans cette affaire. La famille vit une peur panique et craint que le violeur soit relaxé.

Une écolière violée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 février 2017 indique que V.A, âgée de 15 ans, écolière à l'E.P Rusha I a été violée par Dieudonné Nijimbere, âgé de 35 ans, originaire de la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya, en date du 5 février 2017. Selon des sources sur place, l'auteur de viol a été arrêté en date du 14 février 2017.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAUVRES

Un cadavre retrouvé au bord du lac Tanganyika, Mairie de Bujumbura

En date du 18 février 2017, vers le matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à Kajaga au bord du lac Tanganyika, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le cadavre était allongé sur le sable au bord du lac.

Un cadavre d'un nouveau-né retrouvé en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 13 février 2017, un cadavre d'un nouveau-né a été retrouvé dans un marais d'une rivière à Busangana, commune Bukeye, province Muramvya.

Trois corps retrouvés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 février 2017, trois cadavres non identifiés ont été retrouvés tout près de l'embouchure de la rivière Rusizi et le lac Tanganyika située en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon nos sources, les trois corps ont été enterrés par la population sous l'ordre de l'administration, sans procéder à aucune forme d'enquête pour l'identification des victimes.

Quatre cadavres découverts en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 14 février 2017, un cadavre décapité et amputé de ses oreilles, bras et jambes ligotés d'un homme du nom de Gérard Ntikazohera, âgé de 35 ans, a été retrouvé dans des plantations de cannes à sucre entre la 8^{ème} et la 9^{ème} transversale, en commune Gihanga, province Bubanza. Selon nos sources, la victime était veilleur de nuit à la société Tanganyika Business Company et était originaire de la commune Taba, province Gitega. La victime avait été enlevée vers 20 heures, en date du 12 février 2017 par des hommes non identifiés, selon les mêmes sources. A la 9^{ème} transversale, 3 autres cadavres y ont été découverts le même jour. L'administration communale et la croix rouge ont enterrés ces cadavres.

II.2. ATTAQUE ARMEE

Une personne blessée en commune Gihanga, province Bubanza

Selon une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 février 2017, le nommé Richard Irakoze a été blessé en date du 12 février 2017 en commune Gihanga, province Bubanza. Des témoins indiquent que la victime a été fusillée par un policier nommé Edouard Nibizi qui intervenait lors des affrontements entre 2 familles en conflits fonciers. Elle a été évacuée vers l'Hôpital de Gihanga où elle est hospitalisée.

Une personne tuée sur l'axe Ngozi-Muyinga

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 février 2017 indique que Moussa Nsabimana, résident à Gasorwe, Chauffeur de Taxi a été tué, vers 18 heures, en date du 12 février 2017 sur l'axe Ngozi-Muyinga lorsqu'il se rendait dans un endroit où il devait déplacer des produits de commerce. Selon son patron qui était avec lui mais qui a réussi à s'échapper, la victime a été fusillée par la personne qui se disait être client. Après l'incident, le criminel est parti avec le véhicule de type probox qui le conduisait. Le véhicule a été retrouvé trois jours après dans une parcelle sise en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Les auteurs du crime n'ont pas été connus mais les observateurs se demandent comment le criminel à bord du véhicule a pu échapper à la vigilance des nombreux policiers de la sécurité routière de Muyinga jusqu'en Mairie de Bujumbura.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Vol à main armée en commune Rutovu, province Bururi

Dans la soirée du 18 février 2017, un groupe de bandits armé de fusils a ciblé la famille de Magiro de la colline Musenyi, commune Rutovu, province Bururi où cinq vaches ont été volées. L'administration et la police interrogées sur ce sujet disent qu'ils sont en train de faire des enquêtes. La police serait complice car l'intervention est venue tardivement alors la position était à quelques centaines de mètres.

Une personne tuée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 17 février 2017, Donatien Nyandwi a été tué par son frère Maxime Ntirampeba, à Nyarucamo, commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, un conflit foncier est lié à ce meurtre.

Une personne tuée en commune Musongati, province Rutana

En date du 13 février 2017, vers 4 heures du matin, Méthode Ndikumana, natif de la zone Ngoma, âgé de 62 ans a été tué sur la route Ngoma-Musongati, en province Rutana. Selon des sources sur place, la victime a été fusillée sur sa jambe avant que ses bourreaux ne l'achèvent avec des coups de poignard. La

victime s'était réveillée très tôt le matin et se rendait à Musongati pour récupérer de l'engrais chimique. Elle est morte à l'hôpital de Rutana où elle avait été évacuée en état d'agonie.

Des rondes nocturnes attribuées aux Imbonerakure en province Bururi

Selon des sources variées, des Imbonerakure organisent des patrouilles nocturnes qui font peur aux habitants de la province Bururi plus précisément au quartier Kigwati et sur les collines Gasibe, Rubanga, Sakinyonga en commune Matana. D'après des informations reçues de la part des habitants de ces localités, ils lancent des mots incitants à la haine, aux menaces et intimidations qui visent les familles des opposants politiques pour que ces dernières puissent quitter les lieux. Les plus visés sont les familles des retraités ex-FAB et celles de membres des partis d'opposition. Tous ces actes se font au vu et au su de l'administration locale et provinciale. Les habitants de ces localités vivent la peur dans le ventre et craignent des attaques armées ciblées.

Fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura

La police a opéré une fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba le matin du 17 février 2017. Au cours de cette opération, 41 téléphones mobiles et leurs chargeurs ont été saisis ainsi que 31 bouteilles de bière, une cartouche de fusil de type kalachnikov, un laissez-passer rwandais expiré et dix-huit CNI burundaises. Plus de vingt kilos de sucre et un paquet de levure qui servirait dans la fabrication de boisson prohibée ont été également saisis, selon le porte-parole adjoint de la police Moise Nkurunziza.

En date du 16 février 2017, une fouille perquisition avait été opérée au dispensaire de cette même prison qui héberge aujourd'hui des militaires accusés d'avoir participé au pseudo attaque du camp militaire de Mukoni à Muyinga. L'objectif de cette fouille était la saisie des téléphones portables à l'origine de la diffusion sur l'internet des images des détenus torturés.

Ces militaires ont en effet été violemment torturés après leur arrestation au mois de janvier dernier, avant d'être alités au dispensaire. Ils ont peur de subir à nouveau des tortures et craignent constamment pour leur sécurité, selon des sources à Mpimba.

Selon les mêmes sources à Mpimba, les deux détenus étaient particulièrement visés à cause de photos diffusées sur la toile, lesquelles photos montrent des images des traces de tortures subies par ces détenus. Ces images contredisent en effet les propos de la Ministre de la Justice burundaise, Aimée Laurentine Kanyana, qui a nié publiquement toute forme de torture contre ces détenus. Le directeur de la prison centrale de Mpimba, Déo Bigirimana, qui pourtant devrait assurer la sécurité des détenus sous sa responsabilité, assiste sans rien faire.

La veille en date du 15 février 2017, une autre fouille avait été opérée à la prison centrale de Gitega, et une trentaine de téléphone ont été saisis dans les quartiers qui hébergent les prisonniers accusés d'avoir voulu renverser le Président Pierre Nkurunziza en 2015.

Marches manifestations du CNDD-FDD dans plusieurs endroits du pays

Ce samedi 18 février 2017, des manifestations ont été organisées dans presque toutes les provinces du pays. En mairie de Bujumbura, des taxis motos, des conducteurs de vélos et des jeunes du parti au pouvoir ont été mobilisés pancartes et écrits dans les mains.

Sur ces écrits, on pouvait lire « nous contestons énergiquement les soient-disant médiateurs comme Benomar, déjà refusé par le gouvernement Burundais et Ibrahim Fall dans le dialogue inter burundais ». Ces manifestants demandaient l'arrestation des opposants au pouvoir du Président Nkurunziza en l'occurrence Alexis Sinduhije, Jean Minani, Bernard Busokoza, Pacifique Ninahazwe, Onésime Nduwimana, Pie Ntavyohanyuma, Gervais Rufyikiri et l'ex-président Pierre Buyoya.

Certaines de ces personnalités visées par les manifestants sont accusées par le pouvoir CNDD-FDD comme étant des putschistes du 13 mai 2015. Le gouvernement a décidé de bouder les négociations d'Arusha ouvertes par le facilitateur Benjamin Mkapa depuis le 16 février 2017 prétextant qu'il ne peut pas s'asseoir sur une même table avec des putschistes. Des manifestations pareilles ont été aussi organisées dans d'autres provinces du pays.

Intimidation contre les déplacés de guerre du site de Mutaho, en province de Gitega

En date du 13 février 2017, lors des travaux d'ouverture d'une ECOFO en commune Bugendana, le premier vice-président de la République Gaston Sindimwo a confirmé la politique de fermeture des sites des déplacés de guerre au Burundi.

Cette haute autorité du pays n'est pas d'accord qu'il y ait encore un site des déplacés de guerre à Bugendana alors que le pays n'est plus en guerre. Ce qui a blessé les habitants de ce site de Bugendana qui pensaient avoir une occasion pour dénoncer les actes d'intimidations commis par les jeunes Imbonerakure. Ils ont compris que ces Imbonerakure sont soutenus par les autorités du pays. Le site des déplacés de Bugendana s'est formé lors de la crise de 1993 sur la colline Mukoni et en 1996 ce site a été attaqué par des rebelles du CNDD-FDD où plus de 320 personnes ont été massacrées en une seule journée.

Un projet d'amendement de la Constitution est en cours au Burundi

Le premier point à l'ordre du jour du conseil des ministres tenu en date du 15 et 16 février 2017 concerne la révision de la constitution burundaise de 2005. Le projet de décret portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la commission chargée de proposer le projet d'amendement de la constitution du Burundi a été présenté le 15 février 2017 par la ministre de la justice et garde des sceaux Aimé Laurentine Kanyana.

L'analyse de ce projet de loi portant révision de la constitution est intervenue une journée avant le début du round des négociations inter burundais qui a eu lieu à Arusha du 16 au 18 février 2017. L'un des points de discorde entre le pouvoir Nkurunziza et son opposition est le respect des accords d'Arusha et de la constitution.

L'opposition burundaise accuse le président Nkurunziza de vouloir modifier la constitution pour concrétiser son vœu de rester éternellement au pouvoir en supprimant les mandats présidentiels. De son côté, le gouvernement explique qu'il veut mettre en application les recommandations issues du dialogue intérieur pourtant controversé, organisé par la commission nationale du dialogue intérieur « CNDI ».

La question du non-respect des mandats présidentiels est à l'origine de la crise que traverse le Burundi depuis 2015. Une campagne dénommée « Halte au troisième mandat » a vu le jour le 26 avril 2015 après l'annonce de la candidature du président Nkurunziza aux élections de 2015.

Tracts en province Cankuzo

La population de la commune Mishiha en province Cankuzo se dit préoccupé par des tracts trouvés en date du 15 février 2017 sur lesquels se trouvent des listes des membres du parti CNDD-FDD à abattre. La population considère cela comme un montage du pouvoir qui consiste à trouver des alibis pour traquer tous les opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Suite à ces tracts, une peur panique règne dans cette province.

Recrudescence de vol dans les ménages en province Ruyigi

Des informations recueillies en province Ruyigi font état de recrudescence de vol dans les ménages avec ou sans armes blanches en province Ruyigi. À titre d'exemple en date du 12 février 2017, dans le quartier

Sanzu II, chez maman Nisi (Espérance), les voleurs ont tous pris dans sa maison sauf les fauteuils, lorsqu'elle était à la messe en pleine journée. Une autre dame prénommée Chantal s'est faite voler à main armée une somme de 300 000 fbu en date du 16 février 2017, vers 17 heures. L'argent se trouvait dans son sac à main au moment où elle rentrait du service. Madame Marie Rose Kwizera a failli être tuée en date du 16 février 2017 par un voleur vers 14 heures en rentrant du service. Un voleur armé d'un long couteau a physiquement agressé cette dame. En se défendant, elle a crié au secours mais le voleur a réussi à lui voler le téléphone portable. La cause de cette recrudescence de vol est liée à la récente libération des prisonniers, qui dans la prison centrale de Ruyigi, sont au nombre de 173, selon des sources sur place.

Il y a aussi lieu de signaler le cas de trois voleurs à bord d'une voiture probox appréhendés en date du 12 février 2017, vers 14 heures, dans la commune Butaganzwa, province Ruyigi. Il s'agit de Claver Niyongabo, originaire de la zone Kinama, Mairie de Bujumbura, Désiré Bizimana, ressortissant de Muremera à Giheta et résidant au quartier Twinyoni en Mairie de Bujumbura et un autre qui a immédiatement pris fuite. Dans le procès du 13 février 2017, Claver a été accusé de port illégal d'arme à feu de type pistolet et une peine de 10 ans de prison ferme et une amende de 2 millions fbu lui ont été infligées alors que Désiré, le chauffeur a été blanchi. Claver a été conduit dans la prison centrale de Ruyigi et avait été libéré de la prison centrale de Gitega au mois de décembre 2016. La 3^{ème} personne a réussi à prendre fuite avec la complicité des policiers qui ont reçu un pot de vin de sa part, selon des sources sur place.

Des tirs nourris entendus au chef-lieu de la province Cankuzo

En date du 17 février 2017, vers 11 heures, des tirs ont été entendues au chef-lieu de la province Cankuzo. Selon des sources sur place, un policier a tiré en l'air contre un détenu au cachot du commissariat de police en province Cankuzo, nommé Sebugomba accusé de vol de vaches qui a réussi à s'évader.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtiments impitoyables.

La ligue Iteka est également préoccupée par le contexte de violences répressives contre des citoyens et des militaires ex-FAB présumés être contre le pouvoir du CNDD-FDD.

Elle s'inquiète de l'état des lieux du droit à la sécurité alimentaire des burundais qui est liée non seulement aux seules intempéries mais aussi et surtout à la crise politique qui empêche les gens à vaquer tranquillement à leurs activités quotidiennes. En effet, un pays sans sécurité et sans dirigeants responsables et visionnaires est un pays qui ne peut pas connaître de développement.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De mettre fin le plan de diviser les corps de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;

- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De choisir la voie de la paix et de la recherche d'une paix durable au risque de mettre le pays à feu et à sang, ce qui met en danger tout le peuple burundais y compris certains membres du parti au pouvoir qui croient être à l'abri du mal.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) A l'PEAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.